

BURKINA FASO



PREMIER MINISTRE

Bagrépoie SEM
Une dynamique pour l'émergence économique

ETAT DE CONSTRUCTION DU POLE DE CROISSANCE DE BAGRE

SEPTEMBRE 2018



(SEM le Président du Faso et le Premier Ministre à Bagré pour apprécier
l'état d'avancement du processus de construction du pôle pilote du Burkina Faso)

(Visite de terrain en marge de la JNP 2016)

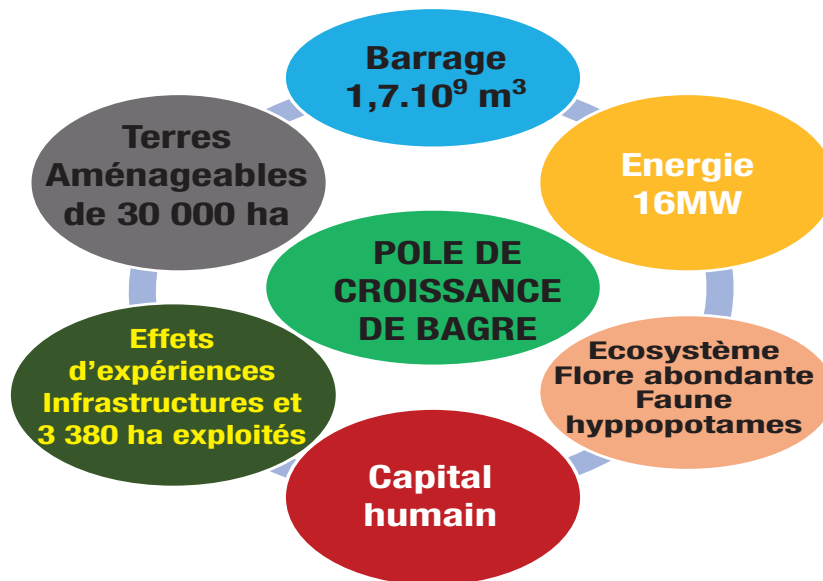
**Leadership politique de très haut niveau et partenariat
public privé pour bâtir le Pôle de Croissance de Bagré
dans une vision de développement intégré et inclusif**

I - Objectif stratégique et approche de développement

Ambition du Gouvernement : faire des pôles de croissance un véritable levier accélérateur de la transformation structurelle de l'économie nationale à travers la mise en œuvre du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES).

Pôle de Croissance de Bagré (PCB) : mis en place par le Gouvernement sur la base des potentialités existantes dans la Zone d'Utilité Publique (ZUP) de Bagré, afin de contribuer à l'édification d'une économie à croissance forte, inclusive et durable à base territoriale pour le Burkina Faso.

Déterminants et quelques avantages comparatifs du pôle de croissance de Bagré (PCB)



Modèle économique retenu : Partenariat Public Privé (PPP) et inclusion territoriale pour garantir des retombées économiques et sociales du pôle dans sa zone de

référence avec des effets d'entraînement sur le reste de l'économie.

II - Méga résultats attendus des projets en cours d'exécution

Pôle de Croissance de Bagré (PCB) : mis en œuvre présentement par deux projets majeurs que sont le **Projet Pôle de Croissance de Bagré (PPCB)** (69 993 921 250 FCFA) mis en œuvre sur la période 2011 à 2018 suivi d'un financement additionnel (25 000 000 000 FCFA) pour 2018-2020 avec l'appui de la Banque Mondiale (BM) et, le **Projet d'Appui au Pôle de Croissance de Bagré (PAPCB)** (20 281 000 000 FCFA) exécuté sur la période 2016-2021 avec le soutien de la Banque Africaine de Développement (BAD). En termes d'objectifs de développement, ces projets visent à contribuer à l'accroissement de l'activité économique à travers l'augmentation de l'investissement privé, la création d'emplois et la hausse de la production

agricole pour soutenir l'effort de lutte contre l'insécurité alimentaire.

Macro-résultats ajustés attendus à l'horizon 2021 sont les suivants : (i) 46 000 emplois créés dans la zone du projet ; une hausse de la production végétale de 150 000 à plus de 250 000 tonnes ; 30 000 bénéficiaires directs dont 30% de femmes et 250 000 bénéficiaires indirects installation de 110 fournisseurs de services critiques ; 20 milliards de F CFA de volume d'investissements privés ; 150 km de routes bitumées, routes en terres et de pistes ; 30 km de lignes électriques construites.

IV - Etat de mise en œuvre et principaux macros résultats atteints

4.1. Etat de mise en œuvre

Composante 1 : Développement des instruments institutionnels pour une gestion et un climat des affaires améliorés dans la zone du projet et des chaînes de valeur



Assemblée villageoise des Personnes Affectées par le Projet (PAP) pour déterminer les modalités d'indemnisation et de compensations



Remise d'ambulances aux sept (07) communes de la zone de concentration du PCB pour renforcer les capacités opérationnelles du système sanitaire

Objectif : contribuer, d'une part, au renforcement des capacités institutionnelles du Gouvernement et, d'autre part, à l'amélioration de la gestion de la zone et de l'environnement des affaires afin de fournir des services de qualité au secteur privé.

Quelques réalisations : (i) création de la Société d'Economie Mixte dénommée Société de Développement Intégré du Pôle de Bagré, suite à la restructuration de la Maîtrise d'Ouvrage de Bagré (MOB) ; (ii) adoption d'un Schéma directeur d'aménagement et de mise en valeur de la ZUP de Bagré par le décret n°2013-055/PRES/PM/MEF du 14 février 2013 ; (iii) adoption d'un cadre foncier sur le plan environnemental et social pour la sécurisation foncière au profit des exploitants familiaux et des investisseurs ; (iv) l'adoption de mesures

incitatives à l'installation des investisseurs reprises par la loi de finances rectificatives n°021 -2013/AN du 23 mai 2013 ; (v) la mise en place d'un peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie ; (vi) l'adoption d'un décret portant transfert de gestion du fonds de terre et des ressources à Bagrépôle SEM ; (v) l'élaboration d'une note conceptuelle d'allocation des terres aménagées aux PAP et aux agro-investisseurs ; (vi) la mise en place et l'exploitation de la radio Bagrépôle FM émettant sur un rayon de plus 80 km ; (vii) le bornage et l'immatriculation en cours des périmètres aménagés (7774 hectares).

Composante 2 : Développement des infrastructures critiques et agricoles



Mise en eau du canal primaire des 2582 ha en rive gauche du Nakanbé



Canaux tertiaires desservant les périmètres aménagés des 2582 ha

Objectif : développer les infrastructures structurantes dans la zone du pôle de croissance de Bagré.

Quelques réalisations : (i) réception en cours des travaux d'aménagements hydroagricoles de 2 582 hectares en rive gauche du Nakanbé et travaux d'aménagements hydroagricoles de 2 194 hectares en rive droite du Nakanbé en cours; (ii) réalisation d'infrastructures de soutien (mini-marché pour la promotion des produits de

Bagré, 40 boutiques au marché de poisson, 12 bassins piscicoles, marché à bétail, ferme avicole de 5 000 poules pondeuses, centre d'activités diverses, restaurants, etc.), (iii) réalisation des infrastructures sociales (9 classes d'écoles, 34 forages, réhabilitation et extension de CSPS) ; (iv) la révision en cours des études techniques (APD, DAO) dans le cadre des extensions Nord 1, Nord 2 et Est d'environ 8 000 ha en rive gauche du Nakanbé dans la zone de concentration du pôle de croissance de Bagré.

Composante 3 : Développement des services critiques et appui aux petits exploitants et aux PME



Unité Diocésaine Riz de Bagré (UDIRBA PLUS) : unité industrielle de transformation du riz (6 tonnes/heure)



CORIS BANK international, la première banque à ouvrir une agence à Bagré, accompagne les producteurs et les investisseurs

Objectif : promouvoir la fourniture de services critiques dans la zone du projet par le secteur privé à travers le financement partiel de l'assistance technique et du renforcement des capacités.

Quelques réalisations : (i) réalisation des activités de soutiens aux structures de producteurs, aux PME et aux services critiques avec financement de 898 dossiers pour le renforcement des capacités de plus de 17 630

bénéficiaires pour un montant de subventions accordées de plus de 4 milliards de FCFA ; (ii) mise en place d'un réseau partenarial avec les banques et les acteurs des différents maillons de la chaîne de valeur riz permettant l'accès au financement ; (iii) mise en place du Guichet Unique de Bagré et adoption d'un décret mettant en place le Centre de Facilitation des Affaires de Bagré (CEFAB) pour la simplification des procédures.

4.2. Quelques macro résultats atteints par Bagrépôle au 30 juin 2018

Création d'emplois : plus de 20 000 emplois créés par les opérateurs intervenants dans la zone de concentration du PCB.



Quelques femmes œuvrant dans une unité de transformation de moringa



Des femmes de la Coopérative de tissage Béogo-Néré installées dans le Centre d'activités diverses (CAD)

Production végétale : rendements moyens annuels sur les périmètres aménagés passés de 4 à 6 tonnes à l'hectare grâce à la maîtrise de l'eau, au circuit de l'approvisionnement en intrants de qualité et aux techniques de production ; toute chose permettant aux exploitants de réaliser deux campagnes par an. Ce faisant, le volume de la production végétale au niveau des aménagements hydro-agricoles existants du PCB (3 300 ha de périmètres aménagés) est passé de 21 824,6 tonnes en 2012 à 39 527,55 tonnes en 2017, soit un taux d'accroissement global

de 55,21% ; toute chose permettant de faire de Bagrépôle un contributeur substantiel à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de notre pays.

Diversification progressive de la production sur la plaine de Bagré : outre céréales (riz irrigué et pluvial, maïs), oléo protéagineux (arachide, niébé, sésame et soja), cultures maraîchères (oignon, tomate, chou, aubergine locale et violette, piment, poivron, laitue, gombo, pastèque, melon jaune, manioc...) et des cultures fruitières (papaye, banane).



Intensification de la production agricole avec une augmentation des rendements de riz sur le périmètre faisant bénéficier un chiffre d'affaires de plus de 5 milliards FCFA à 3250 exploitants familiaux



Production de bananes par des promoteurs privés

Production animale et piscicole : dynamique d'augmentation constatée notamment au niveau piscicole en 2017 : production de semences (activité prioritaire) avec comme résultats 850 000 larves produites et 430 520 alevins livrés ; (ii) production de poissons marchands avec un volume de 1,1 tonne de poissons ; (iii) production d'aliments pour poissons et porcs.



Développement de la production piscicole

Bénéficiaires directs des interventions : plus de 20 000 bénéficiaires ont été touchés dans la zone de concentration du PCB.



Renforcement des capacités des organisations et associations professionnelles



Femmes transformatrices de manioc

Dynamique entrepreneuriale : plus de 160 entreprises créées et plus de 80 fournisseurs de service installés dans la zone de concentration du PCB avec installation progressive d'agro-investisseurs.



Unité de transformation de tomate à Boussouma mise en place avec l'appui du FasBagré

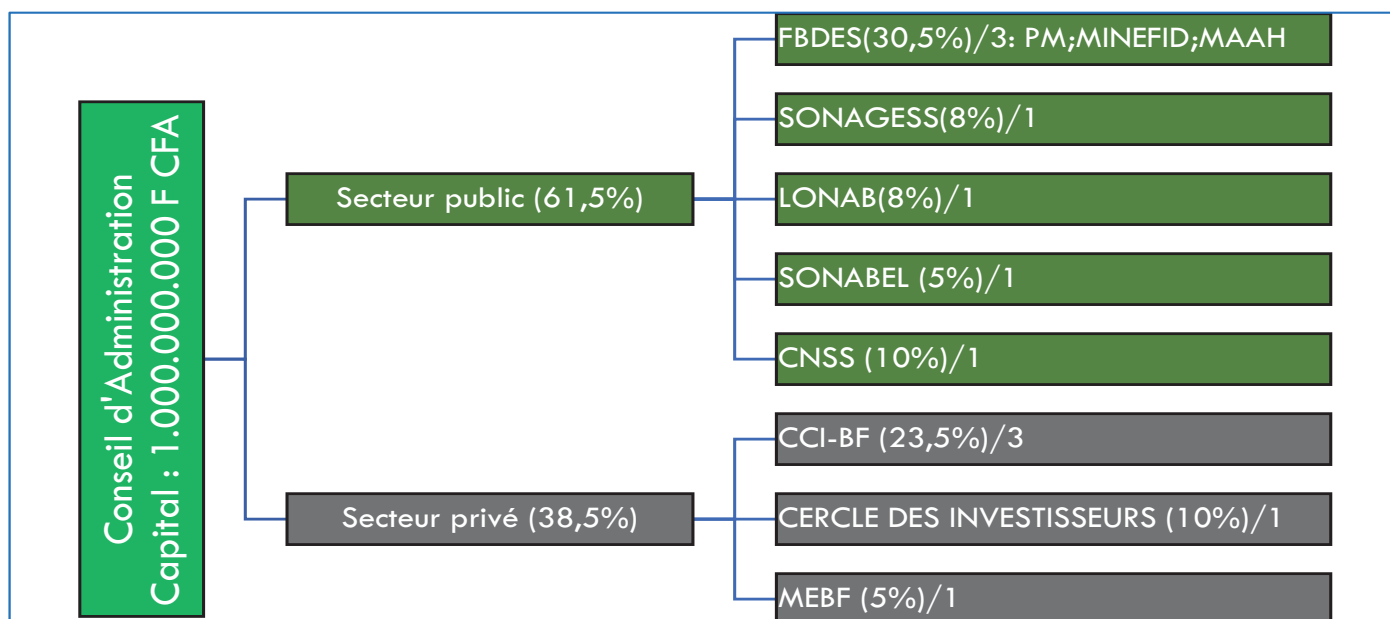


Ferme avicole exploitée par de jeunes entrepreneurs à Bagré

V – Missions et résultats économiques et financiers des derniers exercices de BAGREPOLE SEM en tant que société en charge de la construction et de la gestion du PCB

En vue de doter ce pôle d'une entité de gestion plus apte à répondre à l'ambition de développement intégré et viable de la zone, le Gouvernement a donc procédé par le décret N°2012 -180/PRES/PM du 12 mars 2012 à la création de la Société de Développement Intégré du Pôle

de Bagré sous la forme d'une Société d'Economie Mixte, en abrégé BAGREPOLE_SEM, avec un capital d'un milliard de FCFA dont 61,5% détenus par l'Etat et ses démembrements et 38,5% par le secteur privé institutionnel.



BAGREPOLE_SEM a pour mission générale l'aménagement et la mise en valeur durable de la Zone d'utilité publique de Bagré (ZUP). A ce titre, elle est chargée notamment de la planification, de la gestion et du développement du pôle de Bagré.

La priorité politique et stratégique a été accordée à la construction c'est-à-dire à la réalisation d'une masse critique d'investissements publics structurants et de services essentiels, afin de renforcer l'attractivité territoriale de la zone et permettre aux entreprises qui s'y installent d'être compétitives.

Malgré, d'une part, le fait que la rentabilité financière de ces infrastructures critiques et coûteuses ne peut être envisagée à court terme et, d'autre part, quelques difficultés d'appropriation de l'approche pôle de croissance par des parties prenantes, le **résultat net d'exploitation** de la Société d'Economie Mixte BAGREPOLE_SEM est passé de **102 402 570 FCFA en 2014 à 182 547 731 FCFA en 2017**, soit un taux d'accroissement de **78,26 entre les deux périodes** (cf. tableau).

Principaux résultats économiques et financiers

PASSIF	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Capitaux propres (FCFA)	51 948 067 262	32 899 310 357	23 689 423 497	20 944 852 078
CA (FCFA)	600 421 484	536 032 949	489 412 142	466 247 147
RAN (FCFA)	641 105 875	597 903 528	468 282 121	376 119 808
Résultat Net de l'exercice (FCFA)	102 402 570	144 023 785	133 437 326	182 547 731

VI - Quelques effets d'expérience et leçons du PCB pour accélérer la préparation des nouveaux pôles de croissance

Plusieurs enseignements parmi lesquels : (i) leadership politique gouvernemental ; (ii) importance de disposer d'une entité juridique forte pour la planification, le développement et la gestion du pôle de croissance ; (iii) nécessité de disposer d'études techniques fiables ; (iv) nécessité de purger au préalable les droits fonciers, (v)

nécessité d'assurer la cohérence des interventions sectorielles dans la zone du pôle et à ce titre l'élaboration du Schéma directeur d'aménagement de la zone ; (vi) organisation de l'agrégation économique des acteurs du pôle en vue d'optimiser les retombées économiques et sociales.



SEM le Premier Ministre avec à ses côtés les ministres en charge de l'Economie et de l'Agriculture, à l'occasion de la seconde session 2017 du CNPPC tenue en février 2018 à Niassan



Zone de modification du tracé sur Bagré – Dindéogo (révision des études techniques (APD, DAO) des travaux de construction de routes et pistes)

VII – Défis et prochaines étapes clés

Défis pour la consolidation de acquis et une contribution à la transformation structurelle de l'économie nationale

- Réussir le maillage territorial et la densification de l'activité économique dans la zone du pôle grâce à une exécution efficace des projets en cours d'exécution (PPCB, PAPCB) ou de démarrage notamment le financement additionnel du PPCB: (i) exploitation et entretien des infrastructures d'irrigation y compris fourniture d'eau ; (ii) diagnostics du parc industriel ; (iii) réalisation de routes et pistes permettant de relever le niveau de service à offrir aux usagers, de diminuer le coût d'exploitation des véhicules et le temps de parcours sur les tronçons ; (iv) augmentation de l'offre d'électricité ;
- Renforcer le partenariat et le développement de

projets collaboratifs (entreprises, universités, centres de formation) ;

- Renforcer la cohérence spatiale et sectorielle des politiques publiques dans la zone du pôle ;
- Opérationnalisation des mesures gouvernementales visant à mieux organiser le secteur du commerce et à assurer la promotion des industries nationales ; toute chose devant profiter à la soutenabilité du modèle de développement intégré du pôle de Bagré avec des effets d'entraînement sur le reste de l'économie ;
- Etablissement progressif de relations constructives entre l'État et un secteur privé de plus en plus dynamique et engagé pour relever le défi de la transformation structurelle de l'économie nationale.

Prochaines étapes clés

- Préparation d'un projet de texte gouvernemental sur l'agrégation économique dans la zone du pôle de croissance de Bagré en vue de sauvegarder le modèle économique du pôle de croissance (novembre 2018) ;
- Poursuite de l'installation des exploitants familiaux et des agro-investisseurs sur les terres nouvellement aménagées (septembre – décembre 2018) ;
- Inauguration de 2200 ha de périmètres aménagés en rive gauche (avant fin 2018) ;
- Lancement des travaux de construction de routes et pistes dans la zone de concentration du PCB (janvier 2019).

Au total, malgré les difficultés inhérentes au caractère

nouveau de l'approche pôle de croissance, notamment sa faible appropriation, le pôle de croissance pilote de Bagré est en marche. Son édification se consolide chaque année tout en révélant la complexité de l'approche « Pôle de croissance » qui repose avant tout sur une vision de long terme et la nécessité de mettre en cohérence dans la zone du pôle, d'une part, les objectifs d'aménagement et de développement durable du territoire ainsi que les politiques sectorielles et, d'autre part, les impératifs de croissance économique et surtout de dynamisation des économies régionales et de compétitivité accrue de l'économie nationale.

Dans cette optique, le défi de la transformation structurelle de l'économie burkinabè pour le triomphe du PNDES, exige l'établissement de relations constructives entre l'État et un secteur privé de plus en plus dynamique et engagé.





03 BP 7037 Ouagadougou 03 - BURKINA FASO
TEL : (226) 25 31 00 33 / 25 31 00 37 / 24 71 40 52 / 24 71 40 15
FAX : (226) 25 31 22 09
E-mail : info@bagrepole.bf - www.bagrepole.bf